

Emmanuel* est un élève de CM2, arrivé à l'école l'Ecole Jules Ferry* au cours du CM1 suite à une mesure de déplacement pour comportement violent envers les élèves dans son école précédente.

Emmanuel a un dossier MDPH, il est aidé d'une AVS 18 heures par semaine. Il est, selon la mère, sous traitement médical pour hyperactivité. Il n'est pas présent les mercredis matins, la mère préférant le garder. Les lundis après-midis, il est scolarisé sans AVS. Deux éducatrices de SESSAD interviennent chacune une heure par semaine auprès de lui. Une demande de placement en ITEP en Ille-et-Vilaine datant de l'année précédente s'est soldée cette année par un refus, son frère y étant inscrit. L'ITEP de Dinan, sollicité également, l'a refusé au motif qu'Emmanuel est hors département.

L'année passée, une collègue de l'école, suite à des coups donnés par Emmanuel, a porté plainte. Le parquet a rendu son jugement en novembre 2016 : des mesures de "réparation". Après un début de CM2 relativement calme, Emmanuel recommence à se montrer violent verbalement et physiquement, attitude qui génère une crainte permanente chez les autres élèves de la classe et de l'école.

Un vendredi d'octobre, Emmanuel pousse violemment et insulte un camarade. Le lundi suivant, il s'en prend à son AVS (« Marie*, elle me casse les couilles »), menace de frapper les enseignants (« De toute façon je vais taper tous les professeurs ») et, lors de la récréation, frappe au visage le camarade à qui il s'en était pris le vendredi précédent. Les enseignants tentent de le calmer mais il poursuit son camarade dans les couloirs de l'école. Les enseignants réussissent finalement à le maîtriser et, après la récréation, l'éducatrice spécialisée qui intervient régulièrement auprès de lui le prend en charge. La séance commence par des coups portés sur le mobilier et des portes claquées. Une fiche d'information préoccupante est alors envoyée à l'IEN, à l'IA et au CDAS.

Début novembre, une ESS a lieu en présence de l'IEN. Lors de celle-ci il est décidé qu'en fin de période, à l'apparition de comportements violents, il soit demandé à la mère de garder son enfant à la maison jusqu'au début de la période suivante.

Un vendredi de novembre, Emmanuel, réfractaire au travail demandé, recourt aux menaces et aux insultes, frappe violemment les murs. L'AVS étant absente, l'enseignant, devant gérer le reste de la classe, ne peut pas isoler Emmanuel. Le lundi suivant, à nouveau, il s'énerve, menace, gesticule, se vante de ne pas avoir peur des professeurs en rappelant devant toute la classe que l'année précédente il a frappé une enseignante de l'école. Isolé dans le bureau du directeur, Emmanuel continue à insulter et menacer, jurant qu'il allait apporter à l'école un couteau pour « planter les maîtres et les maîtresses ». Une nouvelle fiche d'information préoccupante est alors envoyée. L'IEN décide alors une déscolarisation temporaire de l'élève.

En février, l'enseignant, accompagné par le SNUDI-FO, est reçu en audience par l'IEN. Depuis celle-ci, Emmanuel est scolarisé à mi-temps à l'école Jules Ferry et à mi-temps au collège voisin, l'IEN faisant jouer l'appartenance du CM2 au cycle III.

La scolarité de cet élève reste cependant très problématique puisqu'il commence à refuser l'aménagement des récréations décalées mis en place, se présente à l'école de façon très irrégulière et perturbe la classe quand il est présent. A l'école, on ne peut imaginer que la situation puisse perdurer toute l'année et on commence à redouter un drame.

* Noms fictifs